



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE D'ILLE SUR TET
SEANCE DU 11 OCTOBRE 2018

Date de convocation :

05/10/18

En exercice : 27

Présents : 17

Votants : 23

L'an deux mille dix-huit et le onze octobre à dix-huit heure trente, les membres du Conseil Municipal de la Commune d'Ille sur Tet se sont réunis dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. William BURGHOFFER, Maire.

Étaient présents : Mmes Mrs Claude AYMERICH, Françoise CRISTOFOL, Jérôme PARRILLA, Caroline PAGÈS, Alain MARGALET, Claudie SERRE, Raphaël LOPEZ, Maurice CHANARD **adjoints**, Alain DOMENECH, Maryse NOGUÈS, Patrice RIU, Catherine PALAU, Cécile LAVALL, Christelle VERNE, Naïma METLAINE, Frédéric CRAVO, **conseillers municipaux**, et formant la majorité des membres en exercice.

Ont donné pouvoir : Mmes Mrs Xavier BERAGUAS (à Naïma METLAINE), Denis OLIVE (à Françoise CRISTOFOL), Bruno COSTA (à Caroline PAGÈS), Cédric SANCHEZ (à Claude AYMERICH), Philippe PIQUÉ (à Frédéric CRAVO), Florence PERAMON (à Jérôme PARRILLA), pour voter en leur nom.

Absentes : Mmes Céline SALGUERO, Fatiha TAHARASTE, Sylvia OLIVE, Géraldine MIR.

Mr Frédéric CRAVO a été désigné comme secrétaire de séance.

DELIBERATION N° 2018/56 : MODIFICATION DU REGLEMENT INTERIEUR DU CONSEIL MUNICIPAL.

VU le Code général des Collectivités Territoriales et les articles L2121-10 et 12 ;

VU la délibération du 24 septembre 2014 ;

Monsieur le Maire propose de modifier le règlement intérieur afin de privilégier l'envoi des convocations et des notes explicatives des conseils municipaux, par voie dématérialisée.

Cette proposition fait suite à l'équipement des élus d'une tablette et/ou mini-ordinateur, qui permet notamment de recevoir et de stocker des PDF. Chaque conseiller pourra ainsi être destinataire de plus de documents que maintenant, le coût des tirages papier limitant la diffusion de l'information.

Il soumet alors à la discussion le projet de règlement intérieur modifié.

Entendu le rapport, et après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres présents et représentés,

ADOpte le règlement intérieur modifié, joint en annexe de la présente délibération.

DONNE POUVOIR au Maire pour signer tout document à ce sujet.

AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS
POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME
Fait à Ille sur Tet, le 11 octobre 2018

 **Le Maire,**

William BURGHOFFER